

ENTENTE DE COVOITURAGE

L'initiative de covoiturage entre parents a été lancée afin de faciliter l'accès aux activités pour les cadets et concilier les horaires parfois chargés des parents.

RESPONSABILITÉ DU CORPS DE CADETS 2972 MERCIER

1. Le corps de cadets s'engage à tenir à jour une liste de parents désirant participer au covoiturage et de la diffuser sur son site internet WWW.CC2972.CA dans la section document de référence.
2. Le corps de cadets agira seulement de courroie transmetteur.
3. Le corps de cadets n'est pas responsable de conflits ou mésententes pouvant survenir.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

1. Il doit posséder un permis de conduire valide.
2. Il doit adopter une conduite sécuritaire en tout temps.
3. Consent à ce que les informations suivantes soient diffusées sur internet :
 - a. Prénom et nom
 - b. Endroit de résidence (seulement la ville)
 - c. Numéro de téléphone
4. Il est de la responsabilité du parent de communiquer avec un autre parent afin d'établir une entente.
5. Dans le cas qu'un parent désire que son nom soit retiré de la liste, il doit en faire la demande à l'officier d'administration du Corps de cadets.

J'ai lu et je comprends les termes de cette entente et je m'engage à les respecter.

Prénom :

Nom :

EN LETTRE MOULÉE

EN LETTRE MOULÉE

Numéro de téléphone : _____

Signature du parent : _____

Date : _____